Amsterdam interdit la publicité pour les énergies fossiles

Partage international n° 451 – Mars 2026

En janvier 2026, le conseil municipal de la ville d'Amsterdam a adopté l'interdiction de la publicité pour les énergies fossiles et la viande dans les espaces publics de la ville, défiant ainsi de puissants lobbys par cette mesure d'interdiction juridiquement contraignante. Alors que d'autres villes néerlandaises ont déjà adopté des interdictions semblables, Amsterdam est la première capitale au monde à interdire ce type de publicité grâce à une loi locale. Cette action a incité d'autres villes importantes comme Edimbourg et Stockholm à engager des restrictions du même ordre.

L'interdiction porte sur l'affichage de publicité sur les bus, les trams, les stations de métro et de train et autres espaces publics concernant les produits à forte empreinte carbone comme les déplacements en avion ou en véhicules à essence ou diesel, les contrats de chauffage au gaz et les produits à base de viande. Le principal lobbyiste et plus grand opérateur mondial d'affichage en extérieur, JC Decaux, s'est plaint avant le vote que cette décision aurait *« des conséquences financières et légales considérables »*. En 2024, cette entreprise a déclaré un revenu global proche de quatre milliards d'euros.

Du fait de son rôle dans la normalisation de comportements consommateurs nuisibles pour le climat et dans le discrédit visant les politiques climatiques gouvernementales, la publicité pour les produits consommateurs d'énergie fossile suscite l'attention.

Anke Bakker, du parti des Animaux, conseillère municipale et co-instigatrice de l'interdiction, a indiqué que l'interdiction de publicité des produits qui impactent négativement le climat bénéficie d'un large soutien de l'opinion publique.

Lieu : Amsterdam, Pays-Bas
Thématiques : environnement
Rubrique : Tendances